

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 2 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
24 FÉVRIER 2026

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Yacine AINAOUI, Christelle ANTOLINOS, Ketty ARICIQUE-DULAC, Marc BEUGNIES, Hubert CORBEL, Martine DESPAX, Julien DOUAY, Yves DULAC, Béatrice ESCLARMONDE, Romuald FAVREAU, Nadine HURY, Alain LAFOURCADE, Gilles LAGARDERE, Cédric LE NEVANEN, Laurent MALARD, Carole RAKOTOARISOA.

Absents : Emmanuelle DELMAS, Robert GRUMDEY, Laurent PLANAGUMA, Alexia POUZERGUES.

Procurations :

Martine BONHOMME donne procuration à Cédric LE NEVANEN.

Sandy FARDEL donne procuration à Marc BEUGNIES.

Jérôme FOUILLOY donne procuration à Véronique BARRAQUÉ ONNO.

Hélène MAROUBY donne procuration à Nadine HURY.

Claudine PEYRE donne procuration à Christelle ANTOLINOS.

Olivier PHILIPPON donne procuration à Laurent MALARD.

Secrétaire de Séance : Madame Ketty ARICIQUE-DULAC.

Quorum : 17

Ordre du jour :

- 01-01-2026 – Vie locale : Approbation du règlement intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement de la fête foraine, aux modalités d'installation des métiers forains et au stationnement de la zone de vie des forains et de leurs familles
- 02-01-2026 – Vie scolaire : Modification du règlement intérieur du service de restauration scolaire et ALAE
- 03-01-2026 – Ressources humaines : Approbation d'une convention d'adhésion au service Intérim territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne
- 04-01-2026 – Patrimoine : Approbations des principes de vente des parcelles AM 1219, 1221 et 1223 aux médecins et de la modification de servitude de passage des canalisations d'eaux pluviales

- 05-01-2026 – Finances/budget : Demande de subventions auprès de l'État (FIPD 2026) et du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) : Projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection
- 06-01-2026 – Finances/budget : Demande de subvention pour l'acquisition du mobilier du Centre d'Actions Jeunesse
- 07-01-2026 – Finances/budget : Demande de subvention pour la mise en sécurité de l'église communale Saint-Pierre-aux-Liens
- 08-01-2026 – Finances/budget : Débat portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires
- 09-01-2026 – SDEHG : rénovation du feu tricolore vétuste au centre bourg
- 10-01-2026 – SDEHG : mise en place d'une prise pour guirlandes sur les PL 3170 et 3174
- 11-01-2026 – Archives : Délibération portant adhésion de la commune de Mondonville au système d'archivage électronique mutualisé (SAE) de Toulouse Métropole
- Point divers :
 - Arrêt municipal relatif à la gestion des eaux pluviales
 - Arrêt municipal relatif à l'assainissement collectif
 - Point église

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 32

Madame la Maire ouvre la séance.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC procède à l'appel.

Madame la Maire remercie l'assemblée. Elle rappelle qu'il s'agit du dernier Conseil Municipal du mandat. Ce soir, le Conseil Municipal revêt une dimension particulière, puisqu'il est le dernier du mandat. C'est un moment à la fois solennel, émouvant, et profondément symbolique. Avant toute chose, elle souhaite saluer l'engagement de chacune et chacun des élus. Elle rappelle qu'être élu local n'est pas une fonction anodine, ni un engagement à temps partiel. C'est un choix exigeant, fait de responsabilités, d'écoute, de disponibilité et parfois de décisions difficiles, mais toujours guidées par l'intérêt général.

Elle a une pensée pour celles et ceux qui ne peuvent pas être présents ce soir, qu'il s'agisse d'anciens élus, de collègues retenus ou empêchés, ou encore de partenaires qui ont accompagné leur action tout au long du mandat. Chacun a contribué, à sa manière, au travail accompli. Leur engagement fait pleinement partie de l'histoire collective écrite ensemble.

Elle rappelle que ce mandat aura traversé des tempêtes : la crise sanitaire, les confinements, les incertitudes, la guerre aux portes de l'Europe, la crise énergétique, l'inflation et les tensions sur les finances publiques, l'actualité récente en Iran et au Moyen-Orient.

Elle estime que dans ce contexte national et international particulièrement instable, la municipalité a continué à agir avec responsabilité, solidarité et détermination. Durant ces années, un travail a été fait avec conviction. Il y a parfois eu de longs débats, et les échanges ont pu être exigeants, les positions différentes, mais toujours avec le souci constant de servir la commune de Mondonville et ses habitants.

Elle rappelle également le rôle essentiel de l'opposition dans le fonctionnement démocratique. La diversité des points de vue est une richesse qui nourrit le débat, interroge les choix, et améliore parfois les décisions. C'est ainsi que fonctionne une démocratie locale vivante et responsable.

Elle convient que siéger dans l'opposition n'est pas toujours confortable, et cela demande de la constance, de la solidité et un véritable sens des responsabilités, car au-delà des désaccords, un engagement est pris devant les électeurs.

Elle salue celles et ceux qui ont assumé pleinement ce mandat jusqu'à son terme, respectant le suffrage exprimé en 2020, et la mission que les Mondonvillois leur avaient confiée. Chacun sait que cet engagement dans la durée n'a pas toujours été évident, et que tous n'ont pas fait le choix de poursuivre ce mandat jusqu'à son terme. Celles et ceux qui l'ont fait ont honoré la confiance placée en eux. Dans une démocratie, la fidélité au mandat reçu est une valeur fondamentale, et elle mérite d'être reconnue.

Elle souligne un point essentiel, qui est que les grands projets structurants de ce mandat ont toujours été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, opposition comprise. Cela mérite d'être rappelé et témoigne d'un esprit de responsabilité collective et d'un attachement commun à l'avenir de Mondonville.

Elle rappelle également que le budget 2025 a été voté à l'unanimité, dans un contexte exigeant pour les collectivités. Ce vote unanime a démontré la capacité à travailler ensemble, avec sérieux et sans irresponsabilité, pour garantir la stabilité financière et la poursuite des projets au service des Mondonvillois.

Elle profite de cette occasion pour remercier sincèrement l'ensemble des agents municipaux. Rien de ce qui est décidé en Conseil Municipal ne pourrait voir le jour sans leur professionnalisme, leur engagement quotidien et leur sens du service public. Ils sont la force discrète, mais indispensable de l'action municipale. Ce dernier Conseil est un

moment fort d'un mandat. Il permet de mesurer le chemin parcouru, les projets aboutis, les transformations engagées, les difficultés surmontées. Il rappelle aussi que l'action municipale s'inscrit dans le temps long, au service des générations successives. Ce mandat aura également été marqué par la peine, puisqu'en cours de route ont été perdus deux collègues élus, qui ont siégé au sein de cette Assemblée. Leur disparition a profondément touché les élus du Conseil Municipal.

Elle souhaite rendre hommage à Sophie EXPERT, dont l'engagement et l'attachement à la commune de Mondonville resteront dans les mémoires. Elle pense également à Gérard CAMPISTRON, dont l'engagement au service de Mondonville en tant que Maire, puis en tant que conseiller municipal, a contribué au débat démocratique. Elle demande d'avoir une pensée pour eux, pour leurs familles et pour tous ceux qui les ont côtoyés.

Elle précise que c'est très compliqué d'achever un mandat de six ans, et remercie tous les élus municipaux de les avoir accompagnés pendant ce mandat. Cela a été une parenthèse intense dans la vie de chacun, et chacun a donné de son temps, de son énergie, de ses convictions et a parfois dû faire des renoncements, mais ce mandat a aussi offert la fierté d'agir concrètement pour les concitoyens.

Elle remercie les élus pour leur travail, pour leur implication, et sens des responsabilités. Quelles que soient les orientations futures de chacun, les élus peuvent être fiers du travail accompli au service de la commune.

Elle souhaite rendre un hommage tout particulier à Clotilde Dufour, qui est décédée le 18 février 2026. Clo était née à Mondonville, elle faisait partie de ces figures profondément enracinées dans la commune, dont l'histoire personnelle se confond avec celle du village devenu ville. Son attachement à Mondonville n'était pas seulement un engagement, c'était une évidence. Clo fut une ancienne élue municipale, engagée et profondément attachée à Mondonville. Elle a exercé son mandat avec sérieux, discrétion et sens des responsabilités, toujours guidée par l'intérêt général.

En tant qu'administratrice du CCAS, elle s'est investie avec humanité auprès des plus fragiles, attentive aux situations individuelles comme aux enjeux collectifs. Elle incarnait une action sociale de proximité, faite d'écoute, de bienveillance et d'engagements concrets. Mais son attachement à la commune dépasse largement son mandat. Cofondatrice du Foyer rural, elle en fut successivement Présidente, puis trésorière, contribuant à bâtir et à structurer un pilier essentiel de la vie associative.

À travers cet engagement, elle a participé à créer du lien, à rassembler les habitants, à faire vivre l'esprit de solidarité et de convivialité qui fait l'âme de la commune. Clo croyait profondément en la force du collectif et en l'importance de l'engagement local. Son

parcours témoigne d'une fidélité constante à Mondonville et à ses habitants. Ce soir, les élus saluent son engagement, son dévouement et la trace qu'elle laisse dans l'histoire de la commune, et adressent une pensée émue et respectueuse à sa famille et à ses proches.

Madame la Maire demande que soit respectée une minute de silence.

(Minute de silence.)

Madame la Maire propose de procéder à l'ouverture de la séance. Elle remercie les élus pour leur présence.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des remarques.

En l'absence d'autres observations, elle procède au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

VIE LOCALE : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA FÊTE FORAINE, AUX MODALITÉS D'INSTALLATION DES MÉTIERS FORAINS ET AU STATIONNEMENT DE LA ZONE DE VIE DES FORAINS ET DE LEURS FAMILLES

Délibération n° 01-01-2026

Madame la Maire rappelle que chaque année, en juin, Mondonville accueille sa fête locale qui attire un public très nombreux. Il appartient à la municipalité de garantir un cadre clair, sécurisé et organisé par les forains et pour les habitants.

Le règlement intérieur qui est soumis reprend les modalités d'attribution des emplacements, les règles de sécurité, les procédures de montage et démontage, les prescriptions concernant les nuisances sonores, la propreté, la police, etc., et l'organisation globale du site. Ce document modernisé sécurise juridiquement la commune et garantit la bonne tenue de l'événement.

Madame la Maire propose aux élus d'adopter le règlement intérieur, et leur demande s'ils ont des questions ou remarques. (*Aucune*). Elle propose de procéder au vote. Oui, Nadine HURY.

Madame Nadine HURY demande pourquoi ce règlement est fait maintenant, et pourquoi il n'y en avait pas auparavant.

Madame la Maire répond que c'est justement parce qu'il n'y en avait pas, et que cela a posé un problème ces derniers temps. Il n'y a jamais eu de règlement intérieur, mais la fête foraine attire de plus en plus de monde, donc de plus en plus de forains, il est donc temps de mettre en place un règlement intérieur.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le règlement intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement de la fête foraine, aux modalités d'installation des métiers forains et au stationnement de la zone de vie des forains et de leurs familles.

Approuvé à l'unanimité

VIE SCOLAIRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ALAE

Délibération n° 02-01-2026

Madame la Maire précise que les modifications soumises ce jour ne concernent que les points qui apparaissent surlignés en jaune dans le document. Ces ajustements ont été proposés par la Commission enfance qui s'est réunie, afin d'améliorer le fonctionnement quotidien du service et d'apporter davantage de clarté aux familles. Les modifications portent essentiellement sur l'ajustement de certaines modalités de réservation, sur la précision des règles d'absence et des compléments qui permettent de mieux encadrer les pratiques du service et d'éviter les incompréhensions. Ces changements ne modifient pas l'ensemble du règlement, ils viennent simplement clarifier et sécuriser les points identifiés par la Commission, sans remise en cause de l'architecture générale du service.

Elle propose d'adopter les modifications ciblées, telles que présentées en annexe. Elle demande aux élus s'ils ont des questions.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la modification du règlement intérieur du service de restauration scolaire et ALAE.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Délibération n° 03-01-2026

Madame la Maire rappelle que le centre de gestion met à disposition des collectivités un service d'intérim public permettant d'assurer des remplacements, de répondre à des pics d'activités, d'éviter des ruptures de service. Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier d'un cadre sécurisé, d'une gestion administrative complète et d'une souplesse notable.

Elle propose aux élus d'approuver l'adhésion, de l'autoriser à signer les conventions ponctuelles et à prévoir les crédits correspondants.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention d'adhésion au service intérim territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Approuvé à l'unanimité

PATRIMOINE : APPROBATION DES PRINCIPES DE VENTE DES PARCELLES AM 1219, 1221 ET 1223 AUX MEDECINS ET DE LA MODIFICATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DES CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES

Délibération n° 04-01-2026

Madame la Maire explique que c'est un point très important pour le territoire, puisqu'il s'agit de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, portée par les médecins de Mondonville. Pour rendre les parcelles constructibles, il est nécessaire d'adapter la servitude d'eau pluviale, de créer les servitudes permettant l'accès, les réseaux et les évacuations et de valider la cession des trois parcelles communales pour un montant de 60 000 euros, conforme à la délibération de 2 023.

Ce projet est donc essentiel pour répondre aux besoins forts de renforcement de l'offre de soins sur la commune.

Madame la Maire propose de valider l'ensemble des points juridiques et fonciers exposés. Elle demande aux élus s'ils ont des questions ou remarques. Monsieur LAGARDERE.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande si la date de signature de ces ventes est connue.

Madame la Maire répond que suite à ce point, il y aura un délai de recours de deux mois, puis la signature d'un compromis. Pour l'instant, elle n'a pas d'informations supplémentaires sur l'acte définitif.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les principes de vente des parcelles AM 1219, 1221 et 1223 aux médecins et de la modification de servitude de passage des canalisations d'eaux pluviales.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/BUDGET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (FIPD 2026) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (CD31) : PROJET DE DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Délibération n° 05-01-2026

Madame la Maire rappelle que le projet de vidéoprotection a fait l'objet d'un appel d'offres. Conformément aux règles de la commande publique, il s'agit d'un marché à bon de commande, ce qui permet d'adapter les installations en fonction des besoins, de planifier les pauses progressivement et de maîtriser les coûts en ne commandant que les prestations nécessaires. Ce dispositif répond aux préconisations de l'audit de sûreté réalisé par la gendarmerie, qui identifiait plusieurs zones sensibles : les entrées et sorties de communes, les giratoires structurants, le centre bourg et les abords d'équipements publics.

Le plan de financement est le suivant : 50 % par l'État, 20 % par le Conseil départemental et 30 % de l'autofinancement de la commune. Elle propose aux élus d'autoriser le dépôt des demandes de subvention et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subventions auprès de l'État (FIDP 2026) et du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) : Projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/BUDGET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DU CENTRE D' ACTIONS JEUNESSE

Délibération n° 06-01-2026

Madame la Maire rappelle, en préambule, pour ceux qui ont pu assister à l'inauguration que le centre d'action jeunesse est enfin à la disposition des jeunes de Mondonville. C'est un équipement qui était très attendu, pensé pour accueillir les 11-17 ans, dans les meilleures conditions, avec un studio de musique, des espaces de convivialité, un patio et des zones extérieures adaptées.

Pour finaliser complètement l'ouverture et garantir un fonctionnement optimal, il est nécessaire d'acquérir l'ensemble du mobilier, ainsi que des équipements audio et informatique. Le montant total de l'investissement s'élève à 14 208,74 euros, pour être précis. La commune sollicite une subvention de la CAF à hauteur de 80 %, soit 11 366,99 euros.

Elle propose aux élus d'approuver l'opération d'acquisition du mobilier et de l'autoriser à solliciter la subvention correspondante.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour l'acquisition du mobilier du Centre d'Actions Jeunesse.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/BUDGET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'ÉGLISE COMMUNALE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS

Délibération n° 07-01-2026

Madame la Maire indique que suite au diagnostic réalisé par le bureau de contrôle et le bureau d'études, plusieurs désordres structurels ont été identifiés sur la charpente de l'église, nécessitant une intervention urgente. Ces constats ont conduit à la prise d'un arrêté de péril imminent, le 23 janvier 2026. À la suite de ces conclusions des bureaux de contrôle et des bureaux d'études, l'entreprise Gallet pour effectuer les travaux de mise en sécurité. Le devis prévoit la mise en place d'un échafaudage et des moyens de sécurité, d'un étaieement structurel, de la dépose et repose partielle de la couverture et la pose d'éléments de renfort. Les travaux vont débiter cette semaine. Le montant total

est de 21 946,50 euros hors taxes, pour lequel la commune sollicite une subvention du département à hauteur de 80 %, soit 17 557,20 euros.

Madame la Maire propose d'approuver ces travaux de mise en sûreté, d'autoriser la demande de subvention au département et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Elle demande aux élus s'ils ont des questions. Monsieur CORBEL.

Monsieur Hubert CORBEL demande si cela veut dire que l'église pourra être réutilisée dans les conditions de ces travaux.

Madame la Maire répond que pour l'instant, ce ne sera pas possible. Il faut attendre la mise en sécurité. Cela permet aussi d'éviter que les structures bougent davantage. Des capteurs sont placés dans l'église pour voir les mouvements. Cela ne veut pas dire que l'église pourra être rouverte immédiatement. Elle est mise en sécurité pour éviter un effondrement. Puis il y aura une deuxième phase avec des bureaux d'études, pour réparer complètement cette église. Malheureusement, 21 946 euros ne suffiront pas pour remettre l'église en l'état, mais l'urgence était vraiment de la mettre en sécurité. C'est pour cela qu'il a fallu agir vite, et dès la connaissance du péril, un arrêté de péril a été déposé par la commune, ainsi qu'un déclenchement des études.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour la mise en sécurité de l'église communale Saint-Pierre-aux-Liens.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/BUDGET : DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Délibération n° 08-01-2026

Madame la Maire propose de laisser la parole à Romuald FAVREAU sur le débat portant sur le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Romuald FAVREAU remercie Madame la Maire. Il précise que c'est l'exercice annuel précédant l'exercice de présentation du budget. Comme chaque année est présenté le rapport d'orientation budgétaire, avec les principaux axes d'orientation des budgets, des projets, etc.

Il précise que c'est un document synthétique, qui est plus graphique que le document reçu en annexe 5, qui est fort intéressant, mais pas très présentable et un petit peu long.

Il indique que vont être présentés le contexte du national au communal, la stratégie financière et l'atterrissage sur les projets phare, et enfin, la santé financière.

Ce rapport d'orientation budgétaire répond à un cadre normatif de loi des finances, avec des délais associés, avec un ROB aujourd'hui. Il y aura donc un vote du budget primitif sous dix semaines maximum, soit après les élections.

La commune dépend d'un environnement macroéconomique qui est évoqué comme dégradé, et ce n'est pas une surprise. Les dépenses ne cessent d'augmenter, les recettes et dotations de l'État sont sur une pente plutôt descendante. Il existe donc un effet ciseau qui oblige à être extrêmement vigilant sur la bonne tenue du budget.

Cela fait à peu près deux ans que le gouvernement bute sur l'établissement d'un budget, et la loi des finances 2026 n'échappe pas à cette règle. La commune a donc adopté, comme c'est le cas depuis deux ans, une stratégie très prudente concernant les dotations et autres recettes de l'État, histoire de ne pas compter trop tôt des recettes qui n'arriveraient finalement pas.

Malgré cela, le bilan 2025 est qualifié de solide et responsable, avec un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 354 000 euros et un excédent d'investissement de 142 000 euros. En 2026, l'ensemble de ces excédents est reporté pour financer de l'investissement.

Pour 2026, les dépenses seront en hausse, de façon tout à fait légère et raisonnable : 5 % sur les charges à caractère général, 2,34 % sur les hausses de personnel, principalement dues aux hausses de cotisations sur lesquelles la commune n'a pas la main, et qui sont automatiques.

Les recettes vont s'établir à un peu plus de 6,4 millions, en quasi-stabilité avec les informations que nous avons aujourd'hui, par rapport aux recettes 2025, exception faite du résultat reporté. Toute surprise sera bonne à prendre, mais c'est beaucoup trop tôt pour se projeter sur de bonnes surprises.

Un chiffre important pour les communes est l'épargne nette qui leur permet de pouvoir investir. La commune de Mondonville a une épargne nette, remboursement de la dette déduite, qui s'établit à 370 000 euros, ce qui est un montant tout à fait honnête et raisonnable par rapport au plan d'investissement qui se poursuit, enfin, qui est en train de se finaliser. La plupart des projets ont été initiés dès le début du mandat, mais ils prennent beaucoup de temps. C'est pour cela que 2026 est qualifiée comme une année de réalisation. Il y a eu les réceptions récentes du boulodrome et du Centre Action Jeunesse, du tiers-lieu un peu plus tôt, la plaine sportive fin 2025. Tous ces projets sont

en cours de finalisation, et tous les montants annoncés démontrent qu'il y a eu un effort assez considérable sur l'investissement pour la population mondonvilloise.

Les 45 % de subventions sont une image un peu amoindrie. La vérité sur l'ensemble du mandat pour les projets d'investissement, c'est que les subventions pèsent entre 60 et 80 %. L'image de 45 % est une image 2026, qui est un peu amoindrie, parce que ce sont des queues de projets. Il est à noter un emprunt de 870 000 euros, court terme, qui sera soldé très vite, puisque c'est une espèce de crédit-relais, les subventions arrivant toujours trop tard par rapport aux besoins financiers des projets.

Ceci amène tout de même à une capacité de désendettement tout à fait honorable, et dans la moyenne basse de ce qui se pratique, à hauteur de 7,48 ans. La commune de Mondonville est donc dans la moyenne basse des communes de la strate, et malgré le plan d'investissement qui a été tenu et ambitieux, il n'y a pas, contrairement à ce qui peut se dire, un endettement fou sur la commune.

Concernant le volet RH, il y a une stabilité des effectifs, et *a priori*, pas de création de postes prévue en 2026. La partie enfance jeunesse concerne un tiers des agents municipaux. Mondonville est une commune avec une forte jeunesse, une forte concentration familiale également, et tout ceci nécessite une force municipale.

En synthèse, les trois maîtres mots sont prudence, maîtrise et ambition. La commune a été prudente, mais a, malgré tout, ambitionné de réaliser un plan d'investissement solide et nécessaire pour la commune, sans négliger la solidarité. Le CCAS a été doté de finances solides pour mener à bien son plan d'action tout au long du mandat également.

Monsieur Romuald FAVREAU propose aux élus de poser leurs questions ou de faire leurs commentaires.

Monsieur Hubert CORBEL évoque l'estimation conservatrice des recettes de l'État, avec la promulgation de la loi de finances dernièrement. Il pense que tous les degrés d'implication vont arriver au fil du temps, et se demande comment il sera possible d'avoir une vision sous deux mois qui permettra de valider un budget, si tous les éléments ne sont pas disponibles pour le faire.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que c'est la même histoire depuis six ans, et cette année, elle sera peut-être encore plus particulière. Elle va sûrement ressembler peu ou prou à ce qui a été fait l'année précédente. La vision exacte des recettes est connue, à peu près au 31 mars, pour un Conseil Municipal de vote du budget au mois d'avril. Des estimations basses, prudentes sont réalisées, et il faut attendre d'éventuelles bonnes

surprises, en croisant les doigts. Cette année, il y aura encore des coupes budgétaires ou des dotations en moins, et les estimations prudentes devraient faire en sorte qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises.

Madame la Maire acte qu'un débat a eu lieu, mais avec une seule question. Elle propose de passer à la délibération suivante.

Ouï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : prend acte du débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Prend acte

SDEHG : RÉNOVATION DU FEU TRICOLORE VÉTUSTE AU CENTRE BOURG

Délibération n° 09-01-2026

Madame la Maire rappelle qu'il n'y a que deux feux à Mondonville. Pour celui qui est au vieux Village, il a été demandé une étude complète de ce feu tricolore qui dysfonctionne, qui est des fois très long, et qui passe des fois très vite. La carte du contrôleur va être remplacée, et un TraficCam mis en place pour détecter les véhicules, le remplacement des répétiteurs piétons et véhicules, et les feux eux-mêmes, ainsi que le passage de câbles dans les fourreaux, tout cela pour un montant de 11 683 euros. La partie prise en charge par le SDEHG sera de 6 499 euros, avec un reste à charge pour la commune de 5 184 euros.

Madame la Maire demande aux élus d'approuver ce projet, de décider de couvrir la part restante à la charge de la commune par voie d'emprunt, comme fait habituellement avec le SDEGH, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEGH. Elle demande aux élus s'ils ont des questions, mais pas techniques.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation du feu tricolore vétuste au centre bourg.

Approuvé à l'unanimité

SDEHG : MISE EN PLACE D'UNE PRISE POUR GUIRLANDES SUR LES PL 3170 ET 3174

Délibération n° 10-01-2026

Madame la Maire explique que cette mise en place d'une prise pour les guirlandes se fera sur le parvis, sur deux colonnes lumineuses. Au moment de Noël, des guirlandes sont installées, et il faut les brancher au boîtier électrique. Le montant de cette installation

s'élève à 1 007 euros, avec une prise en charge par le SDEGH de 560 euros, et une part restante à la charge de la commune de 447 euros.

Il est demandé aux élus d'approuver ce projet, et de couvrir la part restante à charge de la commune, par une voie d'emprunt, avec inscription au prochain prêt.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la mise en place d'une prise pour guirlandes sur les PL 3170 et 3174.

Approuvé à l'unanimité

ARCHIVES : DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MONDONVILLE AU SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE MUTUALISÉ (SAE) DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Délibération n° 11-01-2026

Madame la Maire rappelle que la commune doit assurer la conservation pérenne, sécurisée et réglementaire des archives numériques pour les futures générations. Il est donc proposé d'adhérer au programme national Vitam, solution d'archivage numérique développée par l'État. Ce système garantit la pérennité et la lisibilité des archives numériques dans le temps, la sécurité et la protection des données, l'intégrité, l'authenticité, la traçabilité des documents archivés, un hébergement sécurisé, des migrations de format et la réversibilité des dépôts.

Elle demande aux élus s'ils ont des questions sur cet archivage.

Madame Nadine HURY s'enquiert du coût de ce projet.

Madame la Maire confirme que cela a un coût.

Le DGS répond que le coût n'est pas encore connu. Le but de cette délibération est justement de faire des économies sur l'archivage, qui coûte énormément d'argent. Une mutualisation sera faite avec l'ensemble des communes de Toulouse Métropole, ce qui reviendra à faire une économie d'échelle. Un calcul est en train d'être fait pour connaître le coût pour chaque commune, en fonction du nombre d'habitants, pour que le coût des archives, qui n'est pas le même au mètre linéaire, soit le même pour tout le monde. Par exemple, Colomiers ou Toulouse paieront plus que Mondonville, Beauzelle ou Cornebarrieu.

Madame la Maire rappelle qu'il est désormais obligatoire d'avoir un archivage, ce qui n'était pas le cas à son arrivée. Cela pose pas mal de problèmes, par exemple, pour

connaître les travaux réalisés dans l'église est un peu compliqué quand il n'y a pas d'archivage. Le bureau d'études a pu voir ce qui avait été fait en montant au niveau de la charpente, mais sans trace, c'est compliqué. Elle parle de l'église, parce que c'est un sujet d'actualité, mais il est important d'archiver d'autres sujets, et c'est une obligation.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la délibération portant adhésion de la commune de Mondonville au système d'archivage électronique mutualisé (SAE) de Toulouse Métropole.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire indique que les délibérations sont terminées et qu'ils vont passer aux questions diverses. Elle rappelle que le point sur l'église a déjà été évoqué.

Elle indique que deux arrêtés municipaux ont été pris, sur la gestion des eaux pluviales et à l'assainissement collectif. Un arrêté municipal a été pris pour rappeler les obligations légales pour les propriétaires publics et privés, et permettre d'assurer une gestion cohérente et durable de l'eau pluviale sur l'ensemble du territoire communal. Cet arrêté précise notamment que la gestion des eaux pluviales doit se faire à la source, directement sur la parcelle. Les rejets d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement sont interdits. Toute construction ou rénovation doit intégrer des dispositifs de rétention et d'infiltration.

Les fossés, noues et réseaux, doivent rester accessibles et libres de tout obstacle. La commune peut engager une mise en demeure en cas de non-respect avec intervention possible aux frais du propriétaire. Cet arrêté vise à prévenir les risques d'inondation, à protéger des biens et garantir un fonctionnement optimal des réseaux existants. Avec les dernières pluies qui ont eu lieu, il est très important de protéger les habitants et les biens des risques d'inondation.

L'arrêté numéro 2 concerne l'assainissement collectif, qui a pour objectif d'assurer la salubrité publique et le bon fonctionnement des réseaux d'eaux usées. Il rappelle notamment l'obligation de raccordement des bâtiments situés dans le périmètre d'assainissement collectif, l'interdiction de connecter les eaux pluviales au réseau d'assainissement, l'interdiction de rejets polluants, toxiques ou susceptibles de perturber la station d'épuration, et l'obligation pour chaque propriétaire d'assurer le bon entretien des installations intérieures, la possibilité pour la commune de réaliser des contrôles et de mettre en demeure les contrevenants.

Cet arrêté a été pris pour garantir la protection de l'environnement, la conformité des branchements et la bonne performance du service d'assainissement. Ces deux arrêtés ont été pris pour protéger les réseaux, prévenir les risques et assurer une gestion durable de l'eau sur la commune, mais aussi pour permettre d'harmoniser les pratiques, d'accompagner les projets de construction, et de sécuriser juridiquement les interventions de la commune.

Il n'est pas nécessaire de procéder à un vote.

Madame la Maire propose de répondre aux éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL se dit surpris que l'assainissement collectif ne soit pas vérifié régulièrement par Toulouse Métropole. Il se rappelle que lors de la mise en place de l'assainissement collectif, un contrôle avait été fait dans les maisons. Il demande si ces vérifications sont faites lors de la construction de nouveaux bâtiments, avec de nouveaux permis de construire.

Madame la Maire confirme qu'ils réalisent des contrôles, mais c'est à la mairie de mettre en demeure les contrevenants. C'est le pouvoir de police du maire.

Madame la Maire indique que le Conseil est terminé. Elle remercie les élus pour leur attention.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC rappelle qu'il s'agit de son dernier Conseil, puisqu'elle ne se représente pas. Elle remercie ses collègues, adjoints et Maire, ses collègues de la liste « Citoyens mondonvillois », mais aussi les collègues de l'opposition des deux listes, et indépendants, qui ont œuvré pendant six ans au bénéfice des Mondonvillois. Elle remercie également les Mondonvillois qui ont participé aux commissions, via l'exercice de démocratie participative qui avait lieu pour la première fois. Certains ont vraiment apprécié l'exercice, et espèrent poursuivre cet exercice d'une autre façon.

Un élu indique être ému, puisque c'est également son dernier Conseil Municipal. Il a participé à son premier en avril 2001, il y a 25 ans. Il a essayé de faire le maximum.

Madame la Maire le remercie.

Madame Béatrice ESCLARMONDE ajoute que c'est également son dernier Conseil municipal, puisqu'elle a décidé de passer à autre chose. Elle souhaiterait savoir où en est l'espace *co-working*, quel est le taux d'occupation et si beaucoup de personnes sont intéressées par cet espace. Elle aimerait également connaître le coût de la gestion confiée à un prestataire extérieur.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC propose de passer la parole à Monsieur Favreau, puisque c'est lui qui a traité ce projet. Elle pourra ensuite éventuellement parler du bâtiment solidaire.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que l'espace co-working, ouvert depuis l'automne, commence à se remplir. Le coût pour la commune est intégralement compensé par le paiement des loyers par les locataires. Il n'existe donc aucun surcoût pour la commune sur ce service de gestion.

D'autres espaces de *co-working* sont présents sur la métropole toulousaine, à Fonsorbes, à Quint-Fonsegrives ou à Portet, et vu leur courbe de remplissage, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour la suite. Les locataires vont continuer à arriver au fur et à mesure de l'année. Bonne soirée à tous.

Madame la Maire invite les élus à partager un dernier moment. Elle remercie les invités et propose de les retrouver à d'autres occasions.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 36

Martine SIRVEN

Président de séance



Cléa Ormo

Secrétaire de séance

